

Appel à projets 2013 « J'INNOVATIONS »

Ce dispositif est financé par le produit issu de la taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement à la suite de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), instauré par l'article 55 de la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010. Le produit de cette taxe, qui concerne les mutations foncières intervenues depuis le 13 janvier 2010, est affecté à un fonds dédié aux jeunes agriculteurs afin de soutenir des projets innovants et des actions en direction du foncier.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt (MAAF) a décidé de reconduire cette initiative en lançant un troisième appel à projets dont la présente circulaire vous précise les modalités de mise en oeuvre.

Les demandes d'aides sont à déposer **avant le 5 septembre 2013 à la DDT-DDTM** ou DAAF du département du siège social du demandeur.

- L'appel à projets est ouvert à tous

les agriculteurs de moins de 40 ans installés depuis moins de 5 ans, bénéficiaires ou non des aides à l'installation.

- La sélection des dossiers se fera dans le cadre d'un comité régional
- La période de dépôt des dossiers est portée à six mois ; elle a débuté le 1er mars pour s'achever le 5 septembre 2013

Les projets innovants visent à accroître la performance économique et environnementale des exploitations agricoles nouvellement créées et à faire émerger des projets portés par des jeunes agriculteurs, qui soient novateurs, générateurs d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires ruraux.

Ils peuvent notamment porter sur l'autonomie énergétique et/ou alimentaire des exploitations, le développement de nouvelles productions, la réduction et la maîtrise des coûts de production, la diversification ou le changement des modes de production en introduisant par exemple de nouvelles méthodes culturales.

Cette troisième édition du dispositif « *J'innovations* » s'inscrit dans la démarche « Produisons autrement » lancée le 18 décembre 2012 par le MAAF.

La sélection des projets ciblera en priorité les thèmes suivants :

- amélioration de la performance économique et environnementale de l'exploitation,
- économie en matière de gestion du foncier,
- actions à plus ou moins long terme en faveur de l'environnement,
- diversité des agricultures,
- contribution au développement des circuits-courts.

Circulaire disponible sur :
<http://agriculture.gouv.fr/Circulaire-DGPAAT-SDEA-C2013-3021>

Renseignements : *Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Installation au 05.62.61.77.27.*